



INFOS PRATIQUES

ACTUALITÉS COVID-19

Mis en ligne le 13 mars 2020

Suite à l'intervention du Président de la République jeudi 12 mars dans le cadre de l'épidémie du coronavirus COVID-19, **la Ville de Treillières confirme que tous les lieux d'accueil de la petite enfance et établissements scolaires de la commune seront fermés dès ce lundi 16 mars.**

De plus, les animations de la Médiathèque et du RAM sont annulées, tandis que la permanence du LAEP est suspendue. Aucune date de retour à la normale ne pouvant actuellement être prévue, une communication ultérieure sera effectuée.

Par ailleurs, le chef de l'État a rappelé la nécessité, pour protéger les personnes exposées, à savoir les personnes les plus âgées et/ou souffrant de maladies chroniques, de restreindre les visites, et leur a demandé, pour leur sécurité, de limiter leurs déplacements et les contacts.

Dans le cadre du maintien du scrutin municipal ce dimanche 15 mars, toutes les précautions seront prises afin d'en assurer le bon déroulement dans le respect des règles démocratiques.

La mairie de Treillières tient à rappeler les mesures d'hygiène préconisées. Nous vous invitons le jour du vote :

- à ramener votre propre stylo d'encre bleue ou noire indélébile pour émarger
- à apporter les bulletins de vote mis à disposition dans l'enveloppe électorale reçue à votre domicile
- à conserver votre distance avec les autres électeurs de la file d'attente
- à vous laver les mains avant et après le vote
- à limiter les contacts avec les membres du bureau de vote
- un électeur portant un masque chirurgical ne pourra être autorisé à voter que dans le cas où il est identifiable malgré le port de ce masque. Dans le cas contraire, il devra l'enlever le temps de vérifier son identité et ne pourra pas voter en cas de refus de sa part.

Il est recommandé aux membres du bureau de vote de :

- se laver les mains ou, à défaut, se les désinfecter avec une solution hydro-alcoolique le plus régulièrement possible,
- limiter la manipulation des titres d'identité et de la carte électorale en privilégiant un contrôle visuel de ces pièces
- éviter les contacts physiques entre eux et les électeurs.

Le contexte épidémique appelle chacun à observer ces mesures de précautions pour la santé de tous.



≡ RETOUR À LA LISTE



Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

📧 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV en raison de la situation sanitaire. Horaires habituels : Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.